

POLITIQUE, LITTÉRATURE, INDUSTRIE, COMMERCE.

LE CORDONNIER SAUMUROIS

Paraissant les Mardis, Jeudis et Samedis.

JOURNAL D'ANNONCES, INSERTIONS LÉGALES ET AVIS DIVERS.

ON S'ABONNE A SAUMUR,  
Au bureau, place du Marché-Noir, et chez  
MM. GAULTIER, JAVAUD, MILON, et M<sup>rs</sup>  
NIVERLET, libraires;  
A PARIS,  
Office de Publicité Départementale (Isid.  
FONTAINE), rue de Trévise, 22, et à l'Agence  
des Feuilles Politiques, Correspondance gé-  
nérale (HAYAS), 3, rue J.-J. Rousseau.

Gare de Saumur (Service d'hiver, 1<sup>er</sup> novembre.)

Départs de Saumur pour Nantes.

7 heures 45 minut. soir,	Omnibus.
3 — 52 — —	Express.
3 — 32 — —	matin, Express-Poste.
9 — — — —	Omnibus.

Départ de Saumur pour Angers.

1 heure 2 minutes soir,	Omnibus.
-------------------------	----------

Départs de Saumur pour Paris.

9 heure 50 minut. mat.	Express.
11 — 51 — —	matin, Omnibus.
6 — — — —	soir, Omnibus.
9 — 44 — —	Direct-Poste.

Départ de Saumur pour Tours.

3 heures 15 minut. matin,	March.-Mixte.
8 — 7 minut. matin,	Omnibus.

PRIX DES ABONNEMENTS.

Un an, Saumur, 18 f. »	Poste, 24 f. «
Six mois, — 10 »	— 13 «
Trois mois, — 5 25	— 7 50

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. — Les abonnements demandés, acceptés, ou continués, sans indication de temps ou de termes seront comptés de droit pour une année.

CHRONIQUE POLITIQUE.

Ainsi qu'il était facile de le prévoir, le prince Alexandre de Serbie ne se tient pas pour battu. Des dépêches annoncent qu'il a protesté contre le coup-d'Etat de l'assemblée nationale et que le sénat en a fait autant, en ce qui concerne l'élection du prince Milosch-Obrenovitch par la skuptchina. Les mêmes dépêches nous disent bien qu'après la proclamation du prince Milosch, un gouvernement provisoire a été aussitôt formé et qu'un mouvement militaire en faveur du prince Alexandre a été prévu; mais nous savons aussi que ce dernier est resté dans la forteresse turque de Belgrade, de l'aven du pacha évidemment et qu'au sein des fractions parlementaires opposées à l'ancien ordre de choses, il se dessine déjà des membres qui préféreraient le ministre Garaschanin à Milosch, comme chef souverain de la Serbie. Nous aurons avant longtemps bien d'autres compétitions.

En attendant, on ne saurait douter que la Turquie ne s'empresse de prendre part au débat, ce qui n'est pas de nature à simplifier la question, d'autant plus que l'Autriche, qui vient d'envoyer deux régiments en observation à Semlin, place qui touche pour ainsi dire aux portes de Belgrade, ne restera pas non plus inactive. Il est donc impossible de prévoir à l'heure qu'il est la tournure définitive que prendra l'incident. Il s'agit de l'un de ces cas où l'homme propose souvent et où Dieu seul dispose.

Il paraît qu'avant de commencer sa lutte avec le prince Alexandre, l'assemblée nationale a voulu se mettre dans de bons termes avec les cabinets de l'Europe. Dans sa séance du 17, elle a voté: 1<sup>o</sup> Une adresse de remerciement à toutes les puissances signataires du traité de Paris pour la sollicitude en vertu de laquelle la Serbie n'a pas été exposée aux horreurs de la guerre et pour la garantie des privilèges et immunités de Serbie; 2<sup>o</sup> Une adresse au sultan dans laquelle on expose le regret que la nation serbe a éprouvé d'abord quand on a prétendu que la Porte avait mis obstacle à la réunion de la Skuptchina, rumeur qui, à la grande joie de la

nation serbe, s'est trouvée fautive, la Turquie ne voulant porter atteinte à aucun de ses privilèges. La précaution ne laisse pas d'être remplie de finesse; mais la politique des cabinets européens se laissera-t-elle prendre à de pareilles ruses? nous ne le pensons point. Il y a donc lieu de croire, au contraire, que les conférences des puissances européennes par nous déjà prévues, ne tarderont pas à s'ouvrir, tant sur les affaires de Serbie que sur celles des provinces du Danube. Sur ce point, à vrai dire, personne ne saurait contester qu'il n'y aurait urgence. — Havas.

D'après les dépêches officielles envoyées au gouvernement de Madrid par le commandant des troupes espagnoles qui ont concouru à l'expédition de la Cochinchine avec l'escadre de l'amiral de Genouilly, notre petite armée de Tourane était fort occupée, au départ du courrier, à compléter ses lignes de défense. Ce travail était même presque entièrement achevé; si bien que les troupes espagnoles et françaises avaient pu abandonner le campement de Tien-Cha, pour s'établir derrière cette ligne, destinée à protéger les travaux. L'armée a travaillé activement aussi à construire des baraques pour la troupe des chemins, des hôpitaux, des magasins de vivres et de charbon, et des batteries défensives sur la rade, afin d'organiser un centre d'action convenable pour pouvoir opérer sur tous les divers points du royaume annamite qu'il conviendrait d'attaquer.

On sait que dans la matinée du 6 octobre une expédition dans la rivière de Tourane avait été entreprise par l'escadrille française, renforcée de deux embarcations de l'avisio *El Cano* sur lesquelles s'étaient embarqués 40 chasseurs de l'armée espagnole sous les ordres du capitaine Pablo Lloro. La feuille officielle de Madrid fait ressortir avec fierté la déclaration par laquelle l'amiral français a qualifié de fait d'armes brillant en cette circonstance la prise de deux batteries par le capitaine espagnol Lloro. L'ennemi aurait laissé plus de quarante cadavres sur le champ de bataille, et de nombreuses traînées de sang indiquaient que le chiffre des blessés a dû être considérable. Un officier français, en mettant

la main sur un des canons pris à l'ennemi, dit avec enthousiasme: « Espagnols! voilà un canon pour la reine d'Espagne! » — A cette galanterie, nos soldats ont répondu en criant: « Vivent l'Empereur et l'Impératrice des Français! » à qui ils ont destiné deux canons. De l'aven des rapports des officiers espagnols, les troupes alliées étaient en parfait état de santé et entre elles régnait le plus vif enthousiasme.

Les correspondances anglaises de Shanghai ajoutent qu'un navire de sa Majesté Britannique venu de Tourane était allé à Macao pour y débarquer 30 hommes et 5 officiers malades de la fièvre et de la dysenterie. Quatre transports espagnols étaient arrivés avec de la cavalerie et avaient débarqué en bon ordre, hommes et chevaux, en Cochinchine. On comptait marcher sur Seguiu. Hué ne devait être attaqué qu'après que les moussons du nord seraient très-avancés. Les troupes, surtout les Français, étaient malades de la dysenterie.

En ce qui concerne le tarif chinois, tout serait arrangé et le bruit courait que les commissaires devaient donner leurs signatures. Le comte Elgin se proposait de faire une tournée à Jangtée-Kiang et même à Han-Kow, les deux ports occidentaux qui doivent être ouverts. Reste à savoir si les rebelles de Nankin permettront à l'escadre de passer. — Havas.

L'émeute militaire de Woolwich a laissé une certaine agitation après elle. Conformément aux ordres du commandant major général sir W. F. Williams et du colonel Transtam, commandant la division des soldats de la marine royale de Woolwich, de nombreux piquets armés ont fait le service dans la ville pendant la nuit, depuis la querelle de jeudi dernier; et comme en ce moment il y a un grand nombre de prisonniers, l'ordre est rétabli. Dans une réunion spéciale du conseil de santé local de Woolwich, il a été décidé qu'on ferait connaître au major général Williams, commandant de la garnison, les dommages résultant pour les habitants des insultes répétées des militaires, et qu'on demanderait qu'il soit promptement pris des mesures répressives. Le gé-

FEUILLETON

LE CORDONNIER

DE LA RUE DE LA LUNE.

(Suite.)

Il y eut un moment de silence, tant la proposition paraissait étrange à Marie et à Armand.

— Soldat! dit la jeune fille.... M. le Marquis serait soldat?

— Quoi! s'écria l'émigré.... sérieusement, père Michel, vous voulez que je serve la République?

— Non, mais que vous serviez la France.

— La France de M. de Barras n'est pas la mienne, ajouta Armand d'un air dédaigneux.

— Parbleu! ce n'est pas la mienne, non plus.... Mais M. de Barras n'est pas au pouvoir pour longtemps. Il ne s'agit pas de lui; il s'agit de votre salut. Une fois sous les drapeaux, vous êtes sauvés.... Qui diable irait chercher le marquis de Kernisec dans les rangs de l'armée? vous y serez plus en sûreté qu'ici.

— Mais on se fait tuer à l'armée, fit observer Marie.

— Pas toujours répliqua Armand... et la preuve qu'on en revient, même après les affaires les plus chaudes, n'est que me voilà.

— On n'a pas toujours la même bonne fortune, dit Marie d'une voix douce, où perçait l'affection plus que la peur.

— Une fois soldat, poursuivit Michel, tous les obstacles disparaissent, et si l'envie vous prend de rejoindre vos amis, eh bien! il n'y a pas loin d'un avant-poste à l'autre.

— Désertir! s'écria Armand d'une voix vibrante, fi donc! Libre, je rejoindrais avec empressement le prince auquel j'ai voué ma vie; mais soldat, j'irais jusqu'au bout!

— A la bonne heure! s'écria le cordonnier, vous voilà tel que j'espérais vous trouver. Il ne faut pas m'en vouloir, monsieur le Marquis, c'était une épreuve.

— Savez-vous bien, lui répondit Armand, que si l'épreuve eût réussi, vous me donniez le droit de vous traiter comme, en pareil cas, Crillon aurait traité le jeune duc de Guise?

Michel le regarda d'un air effaré.

— Crillon... murmura-t-il, le duc de Guise... qu'est-ce que c'est que cela?

— Crillon, répliqua le marquis, était le meilleur capitaine et le plus brave soldat de Henri IV... Il avait repris Marseille sur les Espagnols, et dormait paisiblement une nuit, lorsqu'il fut brusquement réveillé par un bruit inaccoutumé qui venait du dehors. C'étaient des coups de feu suivis de cris: A sac! tue! tue! — Crillon, s'élan-

gant aussitôt de son lit, chercha ses vêtements, et il achevait de s'habiller lorsque le duc de Guise se précipita d'un air effaré dans sa chambre. — Qu'y a-t-il? demanda l'ami du bon roi. — Il y a, répondit Guise, que les Espagnols ont surpris la ville, et qu'il faut fuir. — Fuir! dit Crillon en haussant les épaules, Crillon n'a jamais tourné le dos à l'ennemi; mieux vaut la mort! — Et bouclant le ceinturon de son épée, il descendait les degrés de sa demeure, lorsque le duc, partant d'un éclat de rire, lui avoua qu'il avait voulu l'éprouver. Jenne homme, lui dit Crillon en lui saisissant le bras et en l'enveloppant d'un regard de colère, vous avez joué un jeu mortel!... Car si vous m'eussiez trouvé faible, j'aurais jarnibieu! je vous aurais poignardé!

— Eh! monsieur le Marquis, j'ai joué et j'ai perdu... vous pouvez me tuer!...

— Je viens de vous dire que Crillon n'avait pas tué le duc de Guise... Mais, parlons sérieusement. Vous croyez votre projet...

— Le seul praticable, le seul qui puisse vous sauver.

— N'en est-il donc pas de moins dangereux? demanda Marie.

— Je n'en vois pas, ajouta Michel. Qui sait même si un événement imprévu ne viendra pas changer la face des choses? La République s'use tous les jours. A un régime de sang a succédé un régime de boue...

néral Williams a immédiatement répondu qu'il est décidé à mettre un terme à ces désordres, et on sait que le commandant est disposé à employer tous les moyens pour maintenir la discipline. — Havas.

A l'occasion des fêtes de Noël, les correspondances et journaux italiens ne nous sont pas parvenus aujourd'hui.

On a reçu, à Madrid, des nouvelles de Melilla du 8 courant : l'adjutant de place Francisco Alvarez-Jardin et les hommes qui, dans la nuit du 30 septembre dernier, sont tombés dans une embuscade des Maures, sont au pouvoir de l'un des chefs de ce camp nommé Benezidel. Benezidel demande le canon pris aux Maures en échange des prisonniers. — Havas.

On lit dans la partie officielle du *Moniteur* : L'Empereur, renouvelant sa première décision, a fait remise à M. le comte de Montalembert des peines définitivement prononcées contre lui par l'arrêt de la cour impériale de Paris du 21 décembre 1858.

Sa Majesté a également fait remise à M. Doniol, gérant du *Correspondant*, de la peine d'emprisonnement prononcée contre lui par jugement du 24 novembre.

On écrit de Shang-Hai à la date du 8 novembre au *Moniteur* que lord Elgin avait quitté cette ville pour remonter le Yang-Tzé-Kiang avec cinq bâtiments, dont deux canonnières.

La tranquillité était rétablie à Canton et le commerce en voie de reprise. On attendait la destitution du vice-roi Hwang et de ses acolytes, promise par la cour de Pékin.

Les nouvelles de Cochinchine étaient bonnes. Le temps était redevenu beau et l'amiral Rigault de Genouilly se préparait à quitter Tourane pour attaquer Hué. (*Moniteur*).

#### DÉPÊCHES TÉLÉGRAPHIQUES.

Londres, 27 décembre. — L'*Europa* apporte des nouvelles de New-York, en date du 14 décembre. — Le bruit courait dans cette ville que la commission du congrès était opposée à la proposition de M. Buchanan relative à l'établissement de droits spéciaux dans le tarif.

Le président des Etats-Unis avait trouvé satisfaisantes les explications des officiers anglais au sujet de la visite du steamer *Washington*.

Madrid, 26 décembre. — La *Gazette* publie un décret royal qui relève, dans les termes les plus honorables, M. Vigodet de la capitainerie générale de la marine à Cadix; il y est remplacé par M. Bastillo.

Belgrade, 25 décembre. — Après que Milosch eut été proclamé Prince, Garaschanin et Sterka Ugricie ont formé un gouvernement provisoire. Le mouvement militaire contre-révolutionnaire a été prévenu. Tout est tranquille. Le prince Alexandre est toujours dans la forteresse turque.

Vienne, 26 décembre. — La *Correspondance Autrichienne* contient un article qui blâme vivement la révolution de Servie. Elle demande que les droits

de la Porte soient garantis, tout en déclarant qu'on serait disposé à entrer en négociation. Elle annonce que l'Autriche prendra quelques mesures militaires de précaution.

Vienne, 27 décembre. — Le gouvernement autrichien envoie deux régiments à Semlin.

Les nouvelles de Belgrade annoncent que la ville est tranquille et qu'un gouvernement provisoire a été nommé.

Vienne, 28 décembre. — On mande de Belgrade le 28 décembre : Le sénat a révoqué sa décision de vendredi, tendant à rappeler le prince Alexandre.

La Skupschtina prépare une pétition à la Sublime-Porte, en faveur du prince Milosch; les troupes sont aussi favorablement disposées pour celui-ci.

Une députation a été envoyée au prince Milosch.

Marseille, 27 décembre. — La malle anglaise a apporté aujourd'hui le traité conclu entre la France et le Japon. Les journaux de Chine disent que ce traité est identique au traité conclu par l'Angleterre. A Canton, le 15 novembre, le tarif des douanes se trouvait réglé. La plupart des articles étaient soumis à un droit de 5 0/0, et l'opium admis à raison de trente taels par caisse. La confiance augmentait à Canton où les étrangers pouvaient circuler librement et étaient respectés. Les rebelles dévastaient l'intérieur de la Chine.

Constantinople, 22 décembre. — Ilhami-Pacha, Mahmoud-Pacha, gendres du sultan, et Ethem-Pacha, ancien ministre des affaires étrangères, font de nouveau partie du grand conseil.

Le différend qui s'était élevé entre le gouverneur de Rhodes et le consul anglais a été arrangé.

La ligne télégraphique entre Bagdad et Constantinople est posée.

Le typhus règne à Kerkone.

#### FAITS DIVERS.

Le tube de sauvetage des mineurs a pour but de préserver les mineurs contre les éboulements. Dans les galeries de mines, la partie où l'on travaille n'est soutenue que par des boisages, et ce n'est qu'à une certaine distance par derrière que se poursuit, à mesure qu'on avance, la maçonnerie voûtée; c'est dans cette partie nouvelle de l'excavation, soutenue seulement par des madriers et des planches, qu'ont lieu les éboulements; or le tube de sauvetage, dont l'inventeur est M. Valosse, n'est autre qu'une espèce de long tonneau en tôle assez solide pour résister à tous les chocs possibles, se composant de plusieurs tronçons qui s'emboîtent les uns dans les autres, et donnent le moyen de l'allonger et de le raccourcir selon le besoin. Chacun de ces tronçons porte une lucarne qui se ferme du dehors au dedans et par laquelle un homme peut sortir. Ce tube est porté, comme une chaudière de locomotive, sur des roues qui reposent sur un chemin de fer. Enfin, il est assez long pour occuper l'espace où l'on travaille et aller se terminer, en arrière, jusque sous la voûte en maçonnerie. Au moindre craquement qui se fait entendre, les ouvriers entrent dans le tube, le suivent dans toute sa longueur et vont en sortir par les portes qui sont à l'endroit voûté où l'éboulement ne s'est pas fait

sentir. Quand la galerie ne fait que de se commencer, au fond d'un puits de descente, l'arrière du tube porte une cheminée qui remonte dans le puits et par laquelle les hommes peuvent encore fuir.

M. Cormeli a trouvé un moyen plus simple et plus économique, d'extraire l'aluminium de l'argile que tous les procédés employés jusqu'à présent. L'*Invention* en rend compte dans les termes suivants : « Le métal est, par cette méthode, obtenu directement de l'argile ou de la terre argileuse. Pour cet objet, on doit préalablement bien laver sargile ou terre argileuse, et la priver de toutes les substances étrangères, telles que les pierres, feuilles, morceaux de bois, etc. On prend alors 100 grammes de cette argile, et, après l'avoir fait sécher, on la soumet à l'action d'un acide convenable pour en extraire le fer qu'elle contient. A cet effet, on dissout l'argile dans six fois son poids d'acide sulfurique bien concentré; mais, si on le préfère, on peut se servir de l'acide chlorhydrique, ou de l'acide nitrique ou autre; après la dissolution de l'argile dans l'acide, on laisse déposer les matières terreuses et on verse le liquide clair. On sèche de nouveau le résidu, et puis on le chauffe jusqu'à 450° à 500°, on y mêle ensuite 280 grammes de prussiate de potasse jaune bien sec et pulvérisé. La quantité de prussiate de potasse sera augmentée ou diminuée selon la quantité de silice contenue dans l'argile. A ce mélange on ajoute 150 grammes de sel marin. On met ce mélange dans un creuset, et on chauffe le tout jusqu'à apparition de couleur blanche; après refroidissement, on trouvera l'aluminium au fond du creuset.

On parle en ce moment de changements importants qu'il serait question d'introduire dans l'armement, l'habillement et la coiffure de certains corps de cavalerie. Ainsi les dragons, par exemple, échangeraient le casque à turban et oblong actuel qui, par son poids et sa forme, fatigue le cavalier, contre un casque droit, plus bas et posé plus d'aplomb sur la tête, à l'instar du nouveau casque adopté pour le corps des sapeurs-pompiers de la ville de Paris, et qui a fort utilement et fort commodément remplacé le casque allongé par derrière, dont la forme paraissait empruntée à l'ancien casque romain. De même aussi, l'habit à basques courtes des dragons serait remplacé par une tunique pareille, pour la forme, à celle que portent les cuirassiers de la garde impériale.

Il serait aussi question de donner aux hussards le talpac avec flamme pendante et tresses, comme le portent aujourd'hui les artilleurs de la garde. Cette coiffure, surmontée d'un plumet, est assez lourde, l'œil s'y habitue difficilement, et elle sera fort chère pour les officiers, qui regretteront, si elle est adoptée, l'élégant et léger petit schako à plumes noires, qui allait si bien à l'ensemble de leur tenue.

Les fusils qui, dans les régiments de cavalerie, ont remplacé l'ancien mousqueton, seraient, d'après les projets mis, dit-on, à l'étude, armés, comme ceux des cent-gardes, d'une espèce d'épée baïonnette. Ce changement permettrait à la cavalerie de tomber sur l'ennemi, de mettre le désordre dans ses rangs par une fusillade, et de fondre ensuite sur lui la pointe en avant; cette arme bien maniée serait terrible; rien n'est plus imposant qu'un régiment à

M. de Barras et ceux qui tiennent le pouvoir avec lui ne peuvent durer. Il s'agit d'attendre sans péril le moment de leur chute. Qui les remplacera? Dieu le sait!... Mais il faudra bien que l'ordre renaisse.... Soldat, M. le Marquis ne rejoindra pas sur-le-champ les bataillons de guerre, on l'enverra au dépôt; il faut qu'il fasse son apprentissage.

— Mais cet apprentissage est fait, dit en riant le jeune homme.

— Oui... celui du marquis de Kernisec, mais non pas celui du conserit Lenoir. Il ne faut pas montrer en commençant que le métier de soldat vous est connu, cela éveillerait les soupçons, cela pourrait faire renaître les dangers auxquels je veux que vous échappiez.

— Eh bien! soit! je serai soldat, dit Armand.

Marie tomba sur une chaise et fondit en larmes.

— Je reviendrai, Marie, je reviendrai, lui dit doucement le marquis en prenant une main qu'il sentait frémir dans la sienne.

— Dieu le veuille, répondit-elle, et puisse-t-il dans sa bonté, écouter mes prières!

— Vous prierez donc pour moi? demanda Armand, d'une voix émue.

— Tous les jours, à chaque heure, à chaque instant, à chaque minute.

La pauvre enfant, dans son ingénuité, confessait ainsi son amour.

— Maintenant, ajouta Armand, il faut que mon engagement soit signé le plus tôt que faire se pourra.

— Il sera signé demain, dit Michel.

— Pourquoi pas aujourd'hui? s'écria le Marquis.

— Vous êtes donc bien pressé de partir? murmura Marie d'un ton de reproche.

— Je suis pressé, dit Armand, de mettre un terme à vos angoisses communes... Mais il me reste une dernière confidence à vous faire, et nous serions mieux, je crois, en haut qu'ici. Voulez-vous, père Michel, que nous montions dans votre chambre?

— A vos ordres, monsieur le Marquis, dit le cordonnier.

— Pour Dieu, mon cher ami, défaites-vous donc de ce ton cérémonieux; vous m'avez pris pour votre neveu, traitez-moi en neveu. Si vous me donnez toujours un titre auquel je tiens uniquement parce que je l'ai reçu de mon père, il pourrait vous échapper de me le donner devant des témoins dangereux, le citoyen Caracalla, par exemple.

— Oh! pour cela, soyez tranquille.

— Enfin, je suis un Lenoir, et je veux être regardé désormais comme un Lenoir. Venez avec nous, Marie, ajouta-t-il, vous n'êtes pas de trop.

La jeune fille se leva en silence.

— Jeannette! cria le cordonnier, veille à la boutique, mon enfant.

— Ça suffit, notre maître, répondit la servante du fond de sa cuisine.

Quand ils furent arrivés dans la chambre du cordonnier, Armand tira un portefeuille de sa poche.

— Il y a là-dedans, dit-il à Michel, des valeurs trop considérables pour que je puisse les garder. C'est le reste d'une somme de 50,000 francs, que ma mère m'avait remise lorsque je la quittai. Voici, en billets de la banque d'Angleterre, 4,200 livres sterling, c'est-à-dire 50,000 francs.

— Ces petits papiers-là valent 50,000 francs! objecta Michel... A Londres, c'est possible; mais à Paris, vous n'en trouverez pas deux sous!

— C'est ce qui vous trompe, répliqua le marquis.

— Comment! ici, il y a des gens qui les prendraient?

— Parfaitement, sauf un escompte assez fort, j'en conviens... Mais, c'est ma dernière ressource, et je dois la mettre à profit... Il faut, mon cher Michel, que vous alliez rue du Mont-Blanc... Il y a là un banquier, nommé Lefranc.

— Oui... un superbe hôtel... une excellente maison...

— Eh bien! allez le trouver, puisque je ne peux y aller moi-même... demandez à lui parler... à lui seul... Présentez-lui ces billets, et il vous remettra en échange de bons et excellents louis.

— Sans difficulté? objecta le cordonnier.

— S'il hésite, présentez lui cette moitié de carte; il

cheval, dont les rangs en sont surmontés. Elle n'empêcherait pas d'ailleurs, en de certaines circonstances, les charges qui se font, le sabre au poing, avec l'arme ordinaire.

— La femme d'un artisan de Rouen vient de faire un héritage qui n'est pas évalué à moins de six millions de francs. Elle est âgée d'environ soixante ans, et elle avait trois ans à peine quand la succession a été ouverte. Malheureusement les parents ne firent pas alors de démarches, parce qu'ils ne supposaient pas que leurs droits fussent réels, et l'héritière d'une semblable fortune a passé sa vie jusqu'à présent en travaillant pour elle et pour sa famille. L'héritage dont nous parlons a été laissé par un Belge qui ignorait en mourant où étaient ses véritables héritiers. Cinq millions sont déposés à la Caisse des consignations, et le sixième million est représenté par trois châteaux. L'heureuse héritière a déjà fait des parts nombreuses de sa nouvelle fortune, dont elle va enrichir tous ses parents.

— *Conservation des végétaux.* — Si l'on peut cultiver les plantes sans connaître leur nom scientifique, et la famille à laquelle elles appartiennent, on ne peut pas ignorer la durée de chacune, parce qu'on s'exposerait à prodiguer des semis inutiles à celles qui sont destinées à mourir à époque fixe.

On distingue trois sortes de plantes: les plantes annuelles; les plantes bisannuelles et les plantes vivaces.

On appelle plantes annuelles celles qui fleurissent, portent graine et meurent dans le courant d'une année, qui, par conséquent, doivent être semées tous les ans; plantes bisannuelles celles qui vivent deux ans, et plantes vivaces tous les végétaux qui persistent au-delà de trois ans, soit qu'ils perdent ou non chaque année leurs feuilles ou leurs tiges.

Les arbrisseaux vivent plus longtemps quand on leur donne les soins nécessaires à leur conservation; on peut même les voir prendre chaque année de l'accroissement.

Tous ceux que l'on cultive en pleine terre dans des pots, peuvent rester dehors pendant l'hiver en ayant soin d'enfoncer les pots en terre. Mais il n'en est pas de même de ceux indiqués comme étant de serre tempérée et de serre chaude; ceux-là doivent être rentrés dans leur serre respective aussitôt que les gelées commencent à se faire sentir.

Il arrive souvent que certaines plantes, telles que les géraniums, les camélias et les plantes de serre, sont perdues faute d'un abri approprié à leur conservation.

L'époque où l'on doit sortir et rentrer les plantes de serre varie suivant le climat, et que la saison est plus ou moins avancée. A Paris, on sort ordinairement celles de serre tempérées dans la première quinzaine de mai, et on les rentre dans la seconde quinzaine d'octobre. On sort celles de serre chaude dans la seconde quinzaine de mai, et on les rentre déjà vers le 15 septembre, parce qu'elles sont moins rustiques que celles de serre tempérée.

#### CHRONIQUE LOCALE.

Hier matin, un accident affreux a jeté le deuil et la consternation dans l'Ecole de cavalerie et dans

a l'autre moitié, et cela simplifiera tout. Voulez-vous vous charger de cette mission?

— A l'instant même, répondit Michel.

— Faites donc, et à votre retour nous réglerons l'emploi de cet argent. Surtout passez par toutes les conditions qu'on vous fera.

— Je n'aurai donc pas affaire à un honnête homme?

— Si fait. Mais il court des dangers, et il fait payer le péril qu'il affronte. Ces billets, il faut qu'il les exporte, qu'il les envoie hors de France.

— Très-bien. Nous verrons à nous en tirer le mieux que nous pourrons.

Michel partit, les deux jeunes gens redescendirent au rez-de-chaussée.

— Ainsi donc, Monsieur le Marquis, dit Marie, vous êtes bien décidé à partir.

— Vous voyez vous-même que la nécessité m'y contraint.

— C'est vrai; mais il n'est pas moins pénible pour vos amis de voir combien est douteuse l'issue de cette résolution.

— Que voulez-vous, Marie, j'accepte ma destinée telle que le bon Dieu me l'a faite. Quand la révolution a éclaté, j'avais perdu mon père; la révolution m'a pris ma mère et mon frère; qu'elle me prenne à mon tour et que la race des Kernisec disparaisse, puisque c'est la volonté du ciel! Tant de choses ont péri au milieu de cette rude

toute la ville. Le capitaine Jauchène s'est noyé dans la Loire. Il était allé, selon son habitude, après l'exercice de carrière, faire laver les pieds de son cheval au bas du quai Saint-Nicolas. Malheureusement il s'est trop avancé vers la limite extrême de la cale, l'animal a perdu pied et a disparu sous l'eau entraînant avec lui son cavalier. Malgré les prompts secours que se sont empressés de lui porter quelques marinières et autres personnes présentes, il a été impossible de le sauver, la violence du courant l'avait fait disparaître avant qu'on eût pu l'atteindre. Après deux heures de recherches, on a retrouvé son cadavre. Le cheval s'est retiré seul. Le capitaine Jauchène est regretté de tous ceux qui ont eu quelques rapports avec lui.

#### DIRECTION DES POSTES.

##### TAXE DES IMPRIMÉS.

ÉCHANTILLONS, PAPIERS DE COMMERCE OU D'AFFAIRES (loi du 25 juin 1856).

La taxe de ces objets est réglée à prix réduits, moyennant affranchissement en numéraire ou en timbres-postes. Ils ne doivent renfermer aucune lettre ou note manuscrite pouvant tenir lieu de correspondance, sous peine d'une amende de 150 fr. à 300 fr. et, en cas de récidive, de 300 fr. à 3,000 fr.

*Maximum du poids des paquets:* Pour les journaux, imprimés, papiers de commerce ou d'affaires, 3 kilogrammes; pour les échantillons, 300 gr. — *Maximum de la dimension des paquets dans leur sens le plus étendu:* pour les journaux, imprimés, papiers de commerce ou d'affaires, 45 centimètres; pour les échantillons, 25 centimètres.

Les IMPRIMÉS sont expédiés sous bandes mobiles couvrant au plus le tiers de la surface du paquet. Ils sont de trois classes:

1<sup>o</sup> Les JOURNAUX politiques, taxe 4 c. par exemplaire de 40 gr. et au-dessous; au-dessus de 40 gr., augmentation de 1 c. par chaque 10 gr. ou fraction de 10 gr. excédant; moitié des prix ci-dessus lorsque le journal est pour l'intérieur du département où il est publié ou pour les départements limitrophes. (Les journaux publiés dans les départements de la Seine et de Seine-et-Oise ne jouissent pas de la réduction pour les départements limitrophes.)

2<sup>o</sup> Les PUBLICATIONS périodiques uniquement consacrées aux lettres, aux sciences, aux arts, à l'agriculture et à l'industrie, taxe 2 c. par exemplaire de 20 gr. et au-dessous; au-dessus de 20 gr., augmentation de 1 c. par chaque 10 gr. ou fraction de 10 gr. excédant; moitié de ces prix dans les cas indiqués au paragraphe ci-dessus.

3<sup>o</sup> Les CIRCULAIRES, prospectus, catalogues, avis divers et prix courants, avec ou sans échantillons; livres, gravures, lithographies en feuilles, brochés ou reliés, taxe 1 c. par exemplaire de 5 gr. et au-dessous, pour tout l'Empire; 1 c. en sus par chaque exemplaire du poids de 5 gr. ou fraction de 5 gr. excédant jusqu'à 50 gr.; de 50 gr. à 100 gr., 10 c., uniformément; au-dessus de 100 gr., 1 c. en sus par chaque 10 gr. ou fraction de 10 gr.

Les ÉCHANTILLONS sont affranchis au prix des imprimés de la 3<sup>e</sup> classe. Sont reçus comme échantillons tous objets du poids de 300 gr. et au-dessous et d'une dimension ne dépassant pas 25 centimètres,

tempête, qu'un naufrage de plus n'est pas à regretter.

— Vous voyez bien que vous voilà en contradiction avec vos paroles de tout à l'heure, et que vous me trompiez quand vous me disiez: Je reviendrai!

— Je ne vous ai pas trompée. J'ai foi dans l'avenir...

Et quand je me rejette en arrière, quand je songe aux épreuves par lesquelles j'ai passé, à la protection que Dieu m'a toujours accordée, j'espère fermement qu'il me protégera toujours.... D'ailleurs un ange de candeur et de bonté ne m'a-t-il pas promis de prier pour moi?

— Et l'ange, comme vous voulez bien l'appeler, mais qui n'est réellement qu'une humble et pauvre femme, tiendra sa parole. Puisse-t-elle être écoutée de celui qui juge les cœurs dans sa sagesse et les pèse dans sa justice!

— Vous tiendrez toutes vos promesses!

Marie tourna vers Armand un regard ingénu.

— A quoi servirait de s'engager, si l'on ne devait pas tenir? dit-elle en rougissant.

La conversation prenait une tournure dangereuse. Le marquis le sentit, et il laissa s'établir un silence qui avait aussi ses périls, mais qui fut bientôt rompu par l'entrée triomphale de Caracalla.

(La suite au prochain numéro.)

qui ne sont pas de nature à détériorer ou à salir les correspondances ou à en compromettre la sûreté, et qui ne sont pas passibles des droits de douane ou d'octroi. Modes facultatifs d'expédition: bandes mobiles, sacs en toile ou en papier, boîtes, étuis fermés avec de simples ficelles faciles à dénouer, fioles transparentes assujéties convenablement dans des caisses solides. (Les échantillons doivent porter sur la suscription une marque imprimée du fabricant ou du marchand expéditeur.)

Le port des PAPIERS DE COMMERCE ou D'AFFAIRES est de 50 c. par paquet de 500 gr. et au-dessous. Au-dessus de 500 gr., 1 c. en sus par chaque 10 gr. ou fraction de 10 gr.

Sont particulièrement considérés comme papiers d'affaires: les actes des tous genres dressés par les officiers ministériels, les lettres de voiture, les différents documents de service des compagnies d'assurances, les copies ou extraits d'actes sous-seing privés écrits sur papier timbré ou non timbré, les partitions et feuilles manuscrites de musique, et généralement toutes les pièces qui n'ont pas le caractère d'une correspondance actuelle et personnelle.

Ces papiers doivent être placés sous des bandes mobiles. Il est bon d'indiquer aussi le nom et l'adresse de l'expéditeur.

Les AVIS DE NAISSANCE, MARIAGE OU DÉCÈS, les prospectus, catalogues, circulaires, prix-courants et avis divers sont reçus sous forme de lettres ou sous enveloppes ouvertes d'un côté: taxe 5 c. par exemplaire de 10 gr. et au-dessous, pour l'arrondissement du bureau, et 10 c. pour le reste de l'Empire; augmentation: 5 c. ou 10 c. par chaque 10 gr. ou fraction de 10 gr. excédant. Un port est perçu par chaque avis, prospectus, circulaire, lors même que plusieurs avis, prospectus, circulaires, etc., etc., seraient imprimés sur le même exemplaire.

Les CARTES DE VISITE sont reçues sous enveloppes non fermées, aux conditions ci-dessus. La même enveloppe peut renfermer deux cartes sans augmentation de prix.

#### Non affranchissement ou insuffisance d'affranchissement.

Lorsqu'ils n'ont pas été affranchis, les objets mentionnés ci-dessus sont taxés comme lettres; s'ils ont été affranchis en timbres-postes et que l'affranchissement soit insuffisant, ils sont frappés en sus d'une taxe égale au triple de l'insuffisance. Le port en est acquitté, à défaut du destinataire, par l'expéditeur, contre lequel des poursuites sont exercées en cas de refus de paiement. (Loi du 20 mai 1854.)

(La suite au prochain numéro.)

Pour chronique locale et faits divers: P.-M.-E. GODET.

#### DERNIÈRES NOUVELLES.

Berlin, 29 décembre. — On mande de Belgrade le 28 décembre, que le sénat de Serbie et la Skopschtina sont d'accord en ce qui concerne l'établissement d'un gouvernement provisoire.

Le commandement de l'armée serbe a été remis au prince Herka.

Les réfugiés politiques ont été amnistiés.

On a élu une députation qui se rendra au près du prince Milosch.

Vienne, 29 décembre. — Les dernières nouvelles reçues ici font espérer un prompt arrangement de l'affaire de Serbie. — Havas.

M. SICARD, chirurgien-dentiste à Tours, rue Royale, 4, rappelle à sa clientèle qu'il est à Saumur, le 15 de chaque mois régulièrement. (656)

Les PILULES FERRUGINEUSES DE VALLET, approuvées par l'Académie impériale de médecine de Paris, le 8 mai 1838, sont reconnues comme le médicament le plus sûr et le plus en vogue pour guérir les pâles couleurs, les pertes blanches, et pour fortifier les tempéraments faibles et lymphatiques. Pour ne pas être exposé à acheter de la contrefaçon il faut s'assurer que les flacons portent bien le cachet et la signature de Vallet, leur inventeur. On les trouve chez tous les pharmaciens dépositaires des Pertes d'Ether anti-nerveuses du Dr Clertan. (180)

BOURSE DU 28 DÉCEMBRE.  
5 p. 0/0 sans changement. — Fermé à 73 00.  
4 1/2 p. 0/0 hausse 30 cent. — Fermé à 97 00.

BOURSE DU 29 DÉCEMBRE.  
5 p. 0/0 hausse 03 cent. — Fermé à 73 03.  
4 1/2 p. 0/0 hausse 10 cent. — Fermé à 97 10.

P. GODET, propriétaire-gérant.

Tribunal de commerce de Saumur.

FAILLITE LEGEAY.

Les créanciers de la faillite du sieur Legeay, cordonnier aux Rosiers, sont invités, conformément à l'article 504 du Code de commerce, à se trouver le 7 janvier prochain, heure de midi, en la chambre du conseil du Tribunal de commerce, à l'effet de délibérer sur la formation d'un concordat, sinon rester en état d'union.

Le Greffier du Tribunal, (654) E. CORNILLEAU.

A VENDRE

UNE ETUDE D'HUISSIER près le Tribunal de première instance de l'arrondissement de Loudun (Vienne). S'adresser à M. CALLANDREAU, titulaire. (655)

Etude de M<sup>e</sup> LE BLAYE, notaire à Saumur.

FONDS A PLACER

DIVERSES SOMMES, à terme.

10,000 francs divisibles, à rente viagère. (641)

Etude de M<sup>e</sup> LE BLAYE, notaire à Saumur.

On demande un CLERC.

A LOUER PRÉSENTEMENT

UNE PETITE

MAISON BOURGEOISE

Fraîchement restaurée

Située rue du Petit-Maure, près les Bains et la Caisse d'épargne. S'adresser à M. LEROY, à côté.

PATRY, place St-Pierre, n° 18, tambour de ville et afficheur.

ABONNEMENTS :

Bureaux à Paris, rue de Richelieu, 45.

ABONNEMENTS :

Paris . 6 f. 50 c.  
Dép. . 7 50

Paris . 6 f. 50 c.  
Dép. . 7 50

LES

CENT MILLE FEUILLETONS ILLUSTRÉS

Paraissant deux fois par semaine.

UN ROMAN COMPLET POUR 5 CENTIMES.

Le journal LES CENT MILLE FEUILLETONS ILLUSTRÉS est la seule publication donnant dans chacun de ses numéros, c'est-à-dire pour cinq centimes, un ROMAN COMPLET, ILLUSTRÉ. Le traité passé avec la Société des Gens de Lettres permet au Directeur de donner les œuvres choisies des romanciers les plus remarquables de notre époque.

6<sup>e</sup> Année. — DEUX numéros par mois AU LIEU D'UN, sans augmentation de prix.

ABONNEMENTS

Un an, 6 mois.  
PARIS . . . . . 15f. 50  
DÉPARTEMENTS . . . 14f. 50  
Corse, Algérie . . . 14f. 10f.  
Etranger, selon le tarif postal.

LA FRANCE ÉLÉGANTE

JOURNAL DES DAMES ET DES SALONS.

La France élégante, voulant justifier par tous les sacrifices en son pouvoir la place qu'elle a su prendre au premier rang des publications du même genre, vient d'inaugurer sa sixième année d'existence par la réalisation d'améliorations dont l'importance ne peut manquer de lui valoir un grand nombre de sympathies nouvelles. — Renonçant à toutes ces primes plus ou moins trompeuses, à l'aide desquelles le public a été trop souvent dupé, la France élégante a trouvé, dans son succès européen, le secret de paraître deux fois par mois au lieu d'une, et non-seulement de doubler, par le seul fait de sa périodicité plus fréquente, nombre le et la valeur des annexes de broderies, de gravures et de musique, mais encore de donner à sa rédaction un éclat que chercherait vainement à atteindre toute publication rivale.

La France élégante publie dans le courant de chaque année : — 1<sup>o</sup> 24 numéros, format grand in-8<sup>o</sup>, édition de luxe, texte encadré et avec une couverture de couleur; — 2<sup>o</sup> 28 à 30 gravures de modes inédites, colorées et dessinées par M<sup>me</sup> Héloïse LÉLOIR; — 3<sup>o</sup> 15 planches de dessins de broderies par les premiers dessinateurs en ce genre; — 4<sup>o</sup> 15 planches de patrons de robes, manteaux, chapeaux, lingerie, vêtements d'enfants; — 5<sup>o</sup> 4 à 6 planches de tapisserie colorée ou de dessins pour crochet, filet et tricot; — 6<sup>o</sup> Environ 40 morceaux de musique, de chant et de piano; — 7<sup>o</sup> et une multitude d'ouvrages de fantaisie en tous les genres pour dames et demoiselles.

Quant à sa rédaction, il suffira de citer les noms qui figurent dans ses colonnes pour nous dispenser de tout éloge.

En cours de publication depuis le 15 septembre : LE CAPITAINE SIMON, par Paul Féval.

On s'abonne en adressant un bon sur la poste à l'ordre du Directeur de la FRANCE ÉLÉGANTE, rue Sainte-Anne, 64, à Paris.

LEBIGRE-DUQUESNE FRÈRES, ÉDITEURS, 16, rue Hautefeuille, Paris.

LES

CONSPIRATEURS

EN ANGLETERRE.

Etude historique.

PAR M. CH. DE BUSSY,

Auteur des Régicides; de l'Encyclopédie universelle; etc.

Un joli volume grand in-18 de 360 pages.

PRIX : 2 FRANCS.

PROSPECTUS.

Ce livre contient de curieuses révélations sur les Sociétés secrètes dont le siège est à Londres; sur leurs chefs et affiliés.

Il intéresse TOUT LE MONDE, puisqu'il dévoile les affreux complots qui se sont tramés contre l'Europe, contre son repos et son bien-être, depuis 1848, jusqu'en 1858.

C'est une histoire curieuse de dix années de crimes; histoire qu'il importe à tous les bons citoyens de connaître dans ses plus minutieux détails.

L'auteur y dévoile les menées, les intrigues, les mystères de ce monde à part des CONSPIRATEURS qui, de Londres, fomentent des conjurations implacables et sanguinaires, et se placent à l'ombre du droit d'asile, en dehors de toutes les lois divines et humaines.

SOMMAIRE DE L'OUVRAGE.

Les Sociétés secrètes. — Leurs programmes, leurs proclamations, leurs libelles, leurs provocations, leurs mots d'ordre. — Mazzini, Ledru-Rollin, Kossuth, Ruge, Darrast. — Les assassins politiques. — Séances de la Taverna des Francs-Maçons. — Les journaux anglais. — Les réfugiés de Londres et leurs menées en Europe. — La Némésis. — Les Montagnards. — Proudhon, Greppo, Caussidière, Joigneaux, Marc-Dufraisse, Madier de Montjau, Louis Blanc, Fergus O'Connor, Cobden, Victor Considérant, Nadaud. — Les ouvriers anglais. — Manifestes des Conspirateurs. — Le Comité d'agitation. — Barthé, lémy, Courmet. — La Paternelle, la Société-Mère. — Delescluse, Saffi, Quadrio, Agostini, Giovanni, Ricciardi. — Les assassins Kelsch-Galli, Rossi, Magen, Carpeza, Pianori, Tibaldi, Grilli, Borlotti, Piéri, Orsini, Gomez, de Rudio, Bernard le clubiste. — LA VIE POLITIQUE DE NAPOLEON III. — Conclusion. — Notes : Pièces justificatives, Documents historiques.

NOTA. — Pour recevoir l'ouvrage IMMÉDIATEMENT et FRANCO, il suffit d'envoyer 2 francs 40 centimes en timbres-poste. (ÉCRIRE FRANCO.)

BUREAUX, Rue St-Joseph, 20, A LYON.

LA FRANCE

ABONNEMENT : Un an . . . . . 9 fr. Six mois . . . . . 5

LITTÉRAIRE, ARTISTIQUE, SCIENTIFIQUE.

DIRECTEUR : Adrien PELADAN.

Ancien rédacteur en chef de l'Étoile du Midi, de plusieurs académies.

Défendre les vérités éternelles, glorifier le Bien, le Vrai, le Beau, exalter les nobles caractères, les sentiments sublimes, flétrir les penchants mauvais, restaurer les croyances, ranimer les énergies de l'âme, interpréter vivement cette synthèse de tous les principes qui élèvent par des travaux dus à la plume d'écrivains d'élite: tel est, en abrégé, le programme de la France Littéraire, qui paraît le samedi, et qui renferme au bout de l'année la matière de 25 vol.

Saumur, imprimerie de P.-M.-E. GODET.

BUREAUX A PARIS Rue Ste-Anne, 64.

Envoyer franco au Directeur un bon de poste ou sur Paris, ou s'adresser aux Libraires et aux Messageries.